



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

- Membres afférents au Conseil Municipal : **14** - En exercice : **14** - Présents : **12**
- Excusés : Samuel BEDOUIN (pouvoir à David LAMANDE) – Anthony CELERIEEN (pouvoir à Bernard BON)
- Secrétaire de séance : Patric ISTERNE - Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 avril dernier est lu et approuvé à l'unanimité, avec la précision suivante :

Les horaires proposés par l'Inspecteur de l'Education Nationale pour la prochaine rentrée scolaire (8h55 / 12h25 – 14h10 / 16h40 pour Puy-Saint-Martin) n'ont pas été validés par le Conseil Municipal qui les a jugés inadaptés.

I. - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

1. Intercommunalité

C/R de réunions CCVD :

- Bureau du 3 mai : Ombrières photovoltaïques sur le parking du siège de la CCVD, adhésion CAUE, ...
- Conseil du 29 mai : présentation des actions photovoltaïques (8,5 MW installés sur le territoire de la CCVD, objectif 2040 : 30 MW. Les communes sont invitées à communiquer les DP et PC concernés avant 2015 à la CCVD pour un recensement exhaustif), présentation des activités du CIAS, rapport d'activité de la gestion des déchets, ...

C/R de la rencontre avec Franck REYNIER

Franck REYNIER a reçu mercredi 2 mai Denis PERRIN et Michel GILES lors d'une rencontre conviviale au cours de laquelle il a réaffirmé sa volonté d'accueillir Puy-Saint-Martin au sein de l'Agglo en 2020. Cette volonté ayant d'ailleurs été validée par le bureau de l'Agglo.

Le SCOT et le PLUI de l'agglo n'en sont qu'à leur début. Ils seront loin d'être terminés en 2020, et ne devraient donc pas constituer des obstacles à notre adhésion. Les conditions financières du transfert restent un point sensible et nécessiteront des négociations avec la CCVD.

L'élaboration du futur projet de territoire (2020 – 2026) de l'Agglo débutera en mars 2019, et Puy-Saint-Martin y sera associé.

2. Administration Générale

Calendrier municipal d'été : Pour rappel, les dates des prochaines réunions du conseil sont les suivantes : 28 juin, 26 juillet, 30 août, et 27 septembre.

Le repas avec les membres du conseil, les employés communaux et leurs conjoints aura lieu samedi 23 juin à midi.

II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE :

1 Vie scolaire

Fermeture de classe : C/R des réunions :

C/R de la réunion du 27 avril entre les 2 maires et les 2 directeurs d'école :

Cette réunion faisait suite à la rencontre à PSM entre l'IEN de Crest et les élus le 26 avril.

« L'IEN a souhaité nous rencontrer pour faire le point sur les effectifs prévus et sur les horaires de la prochaine année scolaire.

Sur les effectifs, nous lui avons répondu que nous n'avions pas refait le point avec les directeurs, et que nous restions sur une prévision située entre 115 et 120 élèves. L'IEN a assuré que la fermeture dépendrait des constats d'effectifs de juin.

Nous avons insisté sur l'incompréhension des Puy-Saint-Martinois d'une fermeture à PSM plutôt qu'à Roynac, et sur le climat détestable qui était en train de s'installer. Il a indiqué que la fermeture concernait une classe du RPI, et que PSM avait été visé parce que Christophe LEGRAND était le dernier enseignant arrivé sur le RPI. Il a également dit que la décision de fermer à Puy ou à Roynac appartenait aux élus et aux directeurs. En cas de désaccord, c'est lui qui trancherait.

Sur la crainte de voir transformée l'école de PSM en école maternelle, il a assuré que l'école de PSM était et resterait une école primaire du RPI pouvant accueillir n'importe quelle classe du RPI.

Sur les horaires, il nous a demandé de faire une concession en acceptant de rallonger la pause méridienne à 1h45 : 8h45/8h55 – 12h15/12h25 et 14h/14h10 – 16h30/16h40

Nous lui avons dit notre désaccord, ainsi que celui des parents et des enseignants, avec cette formule. Il nous a demandé une réponse pour le 15 mai. » Irène MAURIN – Michel GILES

La position des maires et des directeurs :

Les maires et les directeurs ne comprennent pas la logique qui conduit à fermer une classe à PSM d'une part, mais pensent qu'il serait dommage de ne pas profiter des locaux neufs mis à la disposition du RPI à Roynac, d'autre part.

Ils refusent de dire à l'IA où une fermeture de classe doit avoir lieu. Ils lui présenteront les arguments des uns et des autres, et lui demanderont de prendre ses responsabilités.

Sur les horaires, les maires et les directeurs sont défavorables à la proposition d'allongement de la pause méridienne, et décident de maintenir l'horaire arrêté précédemment :

ROYNAC : 8h20 / 11h50 - 13h20 / 15h50

PUY-SAINT-MARTIN : 8h30 / 12h00 - 13h30 / 16h00

C/R de la rencontre avec le DASEN le 4 mai à Crest (Irène MAURIN, Michel GILES) :

La rencontre, qui a duré environ 1 heure, nous a permis de développer nos arguments pour revenir sur la fermeture de classe :

- incompréhension des parents et des élus sur la fermeture à PSM qui fournit 75% des élèves du RPI

- locaux rénovés à Roynac qu'il serait regrettable de ne pas utiliser

- climat de tension chez les parents d'élèves et les élus, et entre les 2 communes

Nous lui avons proposé de réaliser, avec ses services et l'INSEE, un diagnostic partagé sur l'évolution des effectifs scolaires au niveau de notre bassin de vie, dans la perspective d'une évolution de l'organisation de l'offre scolaire (ce type de démarche est préconisé par une instruction du ministère de l'Education Nationale de 2016).

Le DASEN s'est montré à l'écoute, sensible à nos arguments, et au fait que nous ne venions pas qu'avec des revendications, mais aussi avec des propositions qu'il a jugées intéressantes.

Comme nous l'avions prévu, aucune assurance n'a pu nous être donnée puisque les prochaines décisions seront prises en juin.

Budget école

La décision d'allouer à l'école 500 € hors subvention pour soutenir un projet jardin, porté par une association basée à Eurre, est validée.

2 Solidarité

Accueil de réfugiés :

Irène MAURIN présente un projet d'accueil de réfugiés et les contacts qu'elle a eus avec diverses associations à Dieulefit et Montélimar (ASTI) à ce sujet. Le CCAS pourrait piloter l'opération, mais il faut qu'une association s'occupe du financement. Il apparaît, qu'avec quelques petits travaux, l'ancienne école de musique pourrait servir pour les accueillir

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT ET CADRE DE VIE :

1. Travaux

- ADN : Convention d'occupation du domaine public – ***Délibération***
Une délibération pour approuver l'emplacement proposé pour la construction du local technique nécessaire au fonctionnement de la fibre optique (à côté du CLSH) et la signature de la convention avec ADN et ECOPLAN.
↳ ***Adoptée à l'unanimité***
- Rénovation des appartements de l'école : résultats de l'appel d'offres
 - Lot 1 : Démolition, gros œuvre : LES 3 BECS – Puy-Saint-Martin – 17.300 €
 - Lot 2 : Menuiseries extérieures bois, volets roulants : SAS GROSJEAN – Valréas – 15.767 €
 - Lot 3 : Doublage, cloisons, faux plafond, menuiseries intérieures : CMEPP – Montélimar – 32.000 €
 - Lot 4 : Plomberie, sanitaires : BUEY CLIMATIQUE – Montélimar – 12.000 €
 - Lot 5 : Electricité, courants faibles, VMC, chauffage : JP ELEC – Puy-Saint-Martin – 19.166 €
 - Lot 6 : Carrelage, faïences : DAVID CARRELAGE – Le Teil – 6.300 €Les travaux commenceront le 9 juillet
- Convention Aire de covoiturage du Pré-Rond : ***Délibération***
Une délibération pour approuver la convention conclue pour 3 ans avec le département concernant l'aménagement de l'aire de co-voiturage du Pré-rond.
↳ ***Adoptée à l'unanimité***

2. Cadre de vie

- Fleurissement du village : accompagnement à la valorisation paysagère et végétale
L'adhésion de Puy-Saint-Martin pour l'accompagnement à la valorisation paysagère au sujet du fleurissement du village a été validée et nous allons recevoir la visite des services du département. Nadine Adams est nommée correspondante de ce projet.
- Projet de création d'une 2ème placette de compostage.
En raison du succès du composteur collectif de Chantecaille, la création d'une deuxième placette de compostage est envisagée. Elle serait située à l'entrée de l'aire de camping-car, côté champs de Mars.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

1 - Vie associative

Subventions 2018 aux associations : Délibération

Le conseil municipal délibère sur l'attribution des subventions suivantes aux associations pour un montant de : 16.620 € décidé en commission.

Association	Subv. Accordée	Association	Subv. Accordée
AAR	500	Coopérative scolaire	2 170
ADMR	300	Eté de la Saint-Martin	200
Anciens combattants	350	FC Valdaine	4 600
Archives et patrimoine	300	Médiathèque Municipale	2 200
Chats l'heureusement vôtres	1 000	Minots de Chevrière	300
Chœur Odysée	200	PSM INITIATIVES	2 000
Club Cyclo	400	TILP	100
Comité des fêtes	1 000	Vieillir au Village	1 000

↳ **Adoptée à l'unanimité**

C/R réunion des associations – Téléthon 2018

La réunion des associations du 18 mai a réuni une trentaine de personnes représentant 18 associations. La plupart d'entre elles se sont engagées à participer au Téléthon 2018 qui se déroulera les 7 et 8 décembre à Roynac et Puy-Saint-Martin.

Les prochaines réunions pour l'organisation de cette manifestation auront lieu les vendredis 14 septembre, 5 octobre et 16 novembre à 19h à Roynac.

2 - Culture

- Festival de chorales
Le concert organisé par Chœur Odysée (6 chorales, 120 choristes) aura lieu le 15 juin à 20h30 à l'église de Puy-Saint-Martin.
- Fulgurances
Le 6 juillet la manifestation Fulgurances aura lieu à Puy-Saint-Martin. Elle présentera des spectacles de danse contemporaine et de cirque. Des bénévoles sont nécessaires pour aider lors de cette journée.

3 - Communication

- Le PSM No 80
La clôture des envois d'article pour le Puy-Saint-Martinois est fixée au 10 juin et le Comité de rédaction se réunira le 13 juin à 17h. L'impression se fera le 20 ou 27 juin, et la distribution fin juin.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Déménagement du siège de la CCVD
Depuis le 25 mai, le siège de la CCVD est situé sur l'écosite :
CCVD - Ecosite du Val de Drôme, 96 ronde des Alisiers, 26400 EURRE
Tél. : 04 75 25 43 82
- Prêt de matériel par la CCVD
La CCVD met gracieusement à la disposition des associations du matériel de collecte des déchets lors de manifestations.
Elle peut également louer du matériel scénique.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine séance du conseil municipal, le jeudi 28 juin, à 18 h 30
